



**Le Centre Régional  
de la Propriété Forestière  
est un Etablissement Public  
du Ministère de l'Agriculture au service  
des propriétaires forestiers particuliers.**

**Ses techniciens peuvent :**

- vous conseiller pour l'amélioration et la protection de votre forêt ;
- vous communiquer des informations techniques sur les arbres et peuplements présents chez vous ;
- vous apporter leur aide pour planifier les interventions appropriées à votre forêt.

**N'hésitez pas à nous contacter !**

**CRPF du Var  
Maison de la Forêt,  
ZI les Lauves, 83340 Le Luc.  
Secrétariat : 04 94 50 11 53**

**Secteur Est Var : Hervé Boyac  
04 94 50 11 50  
herve.boyac@crpf.fr**

*"Une forêt privée gérée et préservée  
par un réseau d'hommes compétents  
au service des générations futures"*



# INVITATION

**Le propriétaire  
forestier  
et les enjeux du  
territoire**

**Lundi 11 juin  
9 h 30  
Lorgues**

**Espace François  
Mitterrand**

**Contact : voir au dos**



Centre Régional de la Propriété Forestière



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

## Les rendez vous des propriétaires forestiers privés du Var

**Le CRPF vous convie à une réunion d'information sur les rôles que peut jouer la Charte Forestière de territoire qui se met en place au sein de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.**



**Participation gratuite, mais pour une meilleure organisation, il est recommandé d'annoncer sa venue.**

## Programme

**9 h 30 accueil, remise de documents**

### **1° Sébastien Meunier pour la CAD <sup>1</sup>**

- l'analyse des thèmes que vous avez évoqués dans vos réponses au questionnaire ;
- la Communauté d'Agglomération Dracénoise ;
- la charte, les actions forestières prévues.

### **2° intervention du CRPF**

- le CRPF et ses missions ;
- principales données forestières du territoire de la CAD ;
- généralités sur la forêt privée et synthèse des ventes de bois réalisées sur les 5 dernières années.

### **3° la coopérative Provence Forêt <sup>2</sup>**

- marche à suivre pour la réalisation de coupes et travaux, déroulement des opérations et suivi ;
- le marché du bois de feu, tendances et cours ;
- revenus à attendre des coupes et coûts des travaux, maîtrise d'oeuvre.

### **4° intervention de l'OFME <sup>3</sup>**

- filière bois énergie régionale, départementale ;
- avancement des projets, publics et privés ;
- perspectives de développement du bois énergie.

### **5° intervention du Cerpam <sup>4</sup>**

- intérêts et limites du pastoralisme ;
- conditions à respecter pour la mise en oeuvre d'un projet ;
- autres mises en valeur agro forestières.



<sup>1</sup> Communauté d'Agglomération Dracénoise : 04 94 50 03 65

<sup>2</sup> Provence Forêt : 04 94 50 11 55

<sup>3</sup> Observatoire pour la Forêt Méditerranéenne :  
04 42 65 43 93

<sup>4</sup> Centre d'Etude et de Réalisation Pastorale Alpes Méditerranée :  
04 94 85 04 83